

Suivre  
Challenges

Boutique

Lire le  
magazineEspace  
abonné

Rechercher

Ask

Archives (articles)

S'abonner  
Espace abonnés  
Entre initiés  
NewsletterLe nouvel  
**Observateur**

Mise à jour 18h08

Entreprise

Economie

Bourse

High Tech

Auto

Emploi

Immo

Patrimoine

Luxe

Pratique

TEMPS FORTS

Renault

Exit Tax

François Pinault

Marché du travail

Bouygues

Immobilier

CES Las Vegas



ACCUEIL &gt; FRANCE &gt; L'AUGMENTATION DES LOYERS SERA À NOUVEAU SUPÉRIEURE À L'INFLATION

## L'augmentation des loyers sera à nouveau supérieure à l'inflation

Créé le 11-01-2013 à 16h03 - Mis à jour à 16h09



Par Challenges.fr

L'indice de référence des loyers (IRL) a progressé de 1,88% sur un an au quatrième trimestre 2012, marquant un léger ralentissement.

Mots-clés : loyer

Recommander

2

0

PARTAGER

RÉAGIR

0

Abonnez-vous à  
Challenges

Paris (c) DR

L'indice de référence des loyers (IRL), utilisé pour la révision des loyers d'habitation, a progressé de 1,88% sur un an au quatrième trimestre 2012, marquant un léger ralentissement par rapport à la hausse du troisième trimestre (+2,15%), a annoncé l'Insee vendredi 11 janvier.

"Au quatrième trimestre 2012, l'indice de référence des loyers atteint 123,97. Sur un an, il augmente de 1,88%", relève l'Institut de la statistique et des études économiques dans un communiqué.

Cet indice, calculé sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac et loyers, sert de référence pour la révision des loyers d'habitation par les propriétaires privés.

### Les pics sont passés

Après avoir enregistré sa plus forte hausse au troisième trimestre 2008 (+2,95%), l'IRL avait vu sa progression ralentir, jusqu'à reculer au dernier trimestre de l'année 2009 (-0,06%).

Au premier trimestre 2012, la progression de l'IRL avait été de 2,24%, soit la plus forte hausse depuis le premier trimestre de 2009, mais elle a ralenti depuis.

Cette accalmie de l'indice des loyers est logique au regard de son indexation sur l'inflation, qui atteignait 1,2% sur un an en décembre.

Lorsque le contrat de location prévoit la révision du loyer, celle-ci intervient chaque année à la date convenue entre les parties ou, à défaut, au terme de chaque année du contrat. L'augmentation du loyer qui en résulte ne peut excéder la variation de l'IRL publié par l'Insee.

### Le gouvernement interdit les hausses excessives

#### SUR LE MÊME SUJET

- » Logement : Duflot dénonce la "hausse artificielle" des prix
- » L'indice du coût de la construction a ralenti sa hausse, à 1,48%
- » Immobilier : les prix sont partis pour baisser en 2013

#### BOURSE EN DIRECT

CAC 40 3706.02 pts 0.08%

dernière mise à jour : 12/01 à 18h08:55

Cours

Bilans



Make it matter. hp

L'imprimante multifonction  
redéfinie par HP.

\*Donnez de l'importance

+ LUS

+ COMMENTÉS

+ PARTAGÉS

Les bonnes recettes de la Sécu pour baisser les dépenses de santé

Réforme du code du travail : Hollande gagne son pari

Ces produits alimentaires dont le prix s'est envolé en 2012

Découvrez les voitures qui coûtent le moins cher à l'usage

Comment ils veulent obliger Parisot à prendre sa retraite



#### 100€ = 40.000€?

En utilisant le levier! Découvrez les secrets de l'investissement avec iFOREX! Marché risqué

» Cliquez ici



#### MUTUELLE trop chère ?

Comparez GRATUITEMENT et en quelques clics 800 MUTUELLES de qualité jusqu'à 45% moins chères!

» Cliquez ici



#### Parrainez une fille

Pour qu'elle ait accès à l'éducation, agissez avec PLAN en investissant dans son avenir

» Cliquez ici

Publicité Ligatus

Une nouvelle loi devrait être votée en 2013 pour un "encadrement durable" des loyers dans les communes où ceux-ci seront jugés trop élevés, a affirmé à de nombreuses reprises la ministre du Logement **Cécile Duflot**.

Dans l'urgence, et pour des raisons juridiques, le nouveau gouvernement a pris l'été dernier un décret concernant les relocations ou les renouvellements des baux des logements privés dans 38 agglomérations où les prix pratiqués étaient jugés excessifs.

Le nouveau dispositif, entré en application le 1er août, prévoit que dans ces agglomérations, un propriétaire ne peut dans ces deux cas pratiquer une hausse supérieure à celle de l'IRL. Des dérogations sont prévues en cas de travaux ou si le loyer acquitté par l'ancien locataire avait été manifestement sous-évalué par rapport aux loyers pratiqués dans le voisinage.

(Avec AFP)

Recommander 2 0 PARTAGER RÉAGIR 0 Abonnez-vous à Challenges



### MUTUELLE trop chère ?

Comparez GRATUITEMENT et en quelques clics 800 MUTUELLES de qualité jusqu'à 45% moins chères !



### Immobilier : SCPI

Investissement : placez dans l'immobilier d'entreprise grâce à l'assurance vie Generali Epargne



### Médecins du Monde Mali

Grâce à vous, nous agissons auprès des réfugiés Maliens. Merci de votre soutien

Publicité Ligatus

### A NE PAS MANQUER

Bernard Arnault se voit à nouveau refuser le passeport belge (*Challenges*)

La Chine, nouvel eldorado pour les produits Apple (*Challenges*)

Il tue sa mère puis l'avoue à son psychiatre (*Le Nouvel Observateur*)

Didier Deschamps : "Les joueurs ont pris le pouvoir" (*Le Nouvel Observateur*)

Découvrez les voitures qui coûtent le moins cher à l'usage (*Challenges*)

### FRANCE

Medef : Laurence Parisot veut rempiler

Réforme du code du travail : Hollande gagne son pari

Comment ils veulent obliger Parisot à prendre sa retraite

Les prix du gaz seront désormais révisés tous les mois

### VOTRE RÉACTION

Pour réagir, je me connecte

Je m'inscris

### VERBES THÉMATIQUES

avoir être ralentir **pratiquer** reculer excéder



PARIS

[11EMElocation appartement 29m² Voir cette](#)



[offre!789 €Neu](#)

### OFFRE SPÉCIALE



Abonnez-vous à Challenges à un tarif privilégié

> Acheter le numéro de cette semaine en édition digitale

Autre Ton  
31,50€

-30% Avec Monoprix

Jodhpur  
33,00€

-Avec GaleriesLafayette

### EMPLOI

Les dernières offres

11/1 - **Chefs de Projet Organiseurs - Accompagnateurs Agile H/F** (Nantes - 44)

11/1 - **Service Delivery Manager H/F** (La Chapelle-sur-Erdre - 44)

11/1 - **Ingénieur Packaging H/F** (Lyon - 69)

11/1 - **Responsable Logistique & Services Généraux H/F** (Lyon - 69)

11/1 - **Responsable Qualité H/F** (Morbihan - 56)

avec REGIONSJOB

### Immobilier 33: prix au m2

[Efficity.com/Vente\\_Immobiliere](http://Efficity.com/Vente_Immobiliere)  
Vendez votre bien au juste prix. Des milliers d'acheteurs inscrits.

### Krach Marché Immobilier

[www.publications-agera.fr](http://www.publications-agera.fr)  
Le Risque de Krach est Bien Réel : Commandez Notre Rapport Gratuit !

### Maison de Retraite

[CapRetraite.fr/Maisons-de-Retraite](http://CapRetraite.fr/Maisons-de-Retraite)  
Tous les Prix et Tarifs 2013 des Maisons de Retraite en France | Choisir sa pub

Home Entreprise Média High Tech Classement Bourse Patrimoine Finance et Marchés Sports Economie Revues de presse Immobilier Auto Emploi Luxe Photos Vidéos Tchats Blogs Météo Traducteur Dictionnaire Atlas Comparateur high-tech



Audience certifiée par l'OJD

Newsletters Contacter Challenges Publicité Données personnelles Partenaires Mentions légales Plan du site Licence Fils RSS & Podcast



© Le Nouvel Observateur - Tous droits réservés. nouvelobs.com est une marque exclusive du Nouvel Observateur

Un site de nouvelobs.com Network Les meilleures annonces voiture occasion, l'actualité économique et l'actualité internationale sont sur le NouvelObs.

